



**RAPPORT
ANNUEL
16/17**

**ORDRE PROFESSIONNEL DES
CRIMINOLOGUES DU QUÉBEC**

1100, boul. Crémazie Est, Bureau 610,
Montréal (Québec) H2P 2X2

Équipe de l'Ordre

Chantal Bouchard,
adjoite administrative

Tony Brien,
syndic

Pierre Couture,
directeur général

Sonia Gagnon,
chargée des affaires professionnelles

Sophie Legroulx,
*conseillère aux communications
et médias sociaux*

Josée Rioux,
présidente

514 437-6727 (bureau)

844 437-6727 (sans frais)

514 416-2255 (fax)

info@ordrecrim.ca

www.ordrecrim.ca

www.facebook.com/criminologues

Auditeur

BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L./LLP

Design graphique

Bivouac Studio

10

TABLE DES MATIÈRES

01	LETTRES DE PRÉSENTATION	4	09	RAPPORT DU BUREAU DU SYNDIC	22
02	INTRODUCTION	5	10	EXERCICE ILLÉGAL ET USURPATION DU TITRE RÉSERVÉ	24
03	RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE	7	11	RAPPORTS DES COMITÉS	26
04	RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE	10		CONSEIL DE DISCIPLINE	26
05	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	13		COMITÉ AVISEUR POUR L'INSPECTION PROFESSIONNELLE	27
06	RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF	17		COMITÉ DE RÉVISION	27
07	TABLEAU DES MEMBRES	18		COMITÉ DE LA FORMATION	27
08	ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DE PERMIS	20	12	CONCILIATION ET ARBITRAGE DES COMPTES	28
	DEMANDES FONDÉES SUR LA DÉTENTION D'UN DIPLÔME RECONNU	20	13	GARANTIE CONTRE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE	28
	DEMANDES FONDÉES SUR LA RECONNAISSANCE D'UN DIPLÔME	20	14	ÉTATS FINANCIERS	29
	DEMANDES FONDÉES SUR LA RECONNAISSANCE DE LA FORMATION D'UNE PERSONNE QUI NE DÉTIENT PAS UN DIPLÔME REQUIS	20			
	DEMANDES D'AUTRES PERMIS	21			

01

LETTRES DE PRÉSENTATION

LETTRE DE LA MINISTRE AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Québec, Novembre 2017

**Monsieur
Jacques Chagnon**
*Président de l'Assemblée
nationale
Gouvernement du Québec*

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2017.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Stéphanie Vallée
*Ministre de la Justice
et ministre responsable
de l'application des lois
professionnelles*

LETTRE DE L'ORDRE AU MINISTRE

Montréal, Novembre 2017

**Madame
Stéphanie Vallée**
*Ministre de la Justice
et ministre responsable
de l'application des lois
professionnelles*

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2017.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Josée Rioux
*Criminologue
Présidente de l'Ordre*

LETTRE DE L'ORDRE À L'OFFICE

Montréal, Novembre 2017

**Monsieur
Jean Paul Dutrisac**
*Président de l'Office des
professions du Québec*

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2017.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Josée Rioux
*Criminologue
Présidente de l'Ordre*

02

INTRODUCTION



MISSION

L'Ordre professionnel des criminologues du Québec (OPCQ) a pour mandat premier d'assurer la protection du public en encadrant la qualité des services professionnels fournis par les criminologues aux personnes contrevenantes, aux personnes victimes et à la communauté.

Pour remplir sa mission, l'Ordre :

- » Contrôle l'admission à la profession
- » S'assure du maintien à niveau des compétences des criminologues
- » Entretient une communication efficace et adaptée aux besoins des criminologues
- » Veille à la qualité et à l'intégrité de l'exercice de la profession
- » Travaille à faire connaître auprès du public la profession de criminologue
- » Intervient publiquement sur des questions relatives à la profession
- » Reçoit et traite avec diligence les plaintes du public



VISION

Gage de qualité, symbole d'excellence, l'Ordre professionnel des criminologues du Québec réunit des professionnels compétents et passionnés ayant à cœur d'aider les personnes afin qu'elles reprennent le pouvoir sur leur propre vie.



VALEURS

Les valeurs premières de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec sont :

- » **L'intégrité** : En conformité avec les lois et les règlements qui l'encadrent, l'Ordre agit avec intégrité préservant ainsi la confiance du public et de ses membres. Cette intégrité se manifeste par l'adoption des meilleures pratiques en matière de gouvernance et d'éthique ainsi que par la probité qui sous-tend ses actions.
- » **Le respect** : Signifie la considération pour chacune des personnes avec qui l'Ordre interagit. Il sous-tend l'écoute, la courtoisie, la diligence et la discrétion. Il suppose le respect de la différence, des idées et des limites de l'autre.
- » **La collaboration** : Dans un esprit d'ouverture et d'innovation, l'Ordre s'implique activement avec ses partenaires dans les divers dossiers d'intérêt commun.



FAITS SAILLANTS

CONSOLIDATION DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DE L'ORDRE

L'année 2016-2017 a marqué l'arrivée d'un quatrième membre dans l'équipe de la permanence de l'Ordre et l'implantation des assurances collectives, des assurances de dommages et du régime de retraite collectif.

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

« Ce référentiel est le cadre balisant les compétences académiques et personnelles de nos criminologues. Grâce à ce référentiel, nous sommes maintenant en mesure d'illustrer en détail les divers aspects de notre profession. » – *Rapport de la présidente, page 8*

PLANIFICATION STRATÉGIQUE

« La mission de l'OPCQ y est précisée ainsi que tous les défis qui nous attendent au plan du développement de l'Ordre et de la reconnaissance de notre profession. » – *Rapport du directeur général et secrétaire, page 10*

ADOPTION DES RÈGLEMENTS

Au cours de l'année 2016-2017, l'OPCQ a obtenu l'approbation de ses règlements sur les assemblées générales, la rémunération des administrateurs élus et le comité de la formation des criminologues.



PAGE COUVERTURE

Imaginée par l'agence Bivouac Studio, la page couverture illustre différentes facettes de la profession de criminologue. Par l'évolution de ses triangles déconstruits vers un tangram, on peut y déceler différents concepts :

- » Les compétences et les connaissances du criminologue s'imbriquent pour former un tout qui symbolise l'expertise du professionnel
- » La clientèle victime ou contrevenante du criminologue vit des difficultés et reprend le pouvoir sur sa vie

Le tangram étant généralement utilisé comme casse-tête ou matériel d'évaluation de la créativité, il représente aussi les défis que rencontrent les criminologues au quotidien.



RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

*« LA GRANDEUR D'UN MÉTIER EST PEUT-ÊTRE,
AVANT TOUT, D'UNIR DES HOMMES :
IL N'EST QU'UN LUXE VÉRITABLE, ET C'EST
CELUI DES RELATIONS HUMAINES »*

Antoine de Saint-Exupéry

UNE SECONDE ANNÉE

La seconde année a été fertile à tous les niveaux. Après avoir travaillé à mettre en place les assises de l'Ordre, tous sont à même de constater le cheminement extraordinaire parcouru depuis sa création.

Cette avancée a permis à tous les acteurs impliqués de mieux positionner la profession et de devenir une référence en matière d'intervention auprès de nos clientèles. Notre défi de protéger le public et de promouvoir la criminologie s'est donc poursuivi. En effet, nous avons travaillé avec assiduité à mettre en place toutes les activités afin de nous acquitter de notre mission de manière consciencieuse.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET GOUVERNANCE

Le conseil est actuellement formé de cinq (5) administrateurs élus, d'une présidente nommée par le Conseil d'administration lors de sa première séance et de deux autres administrateurs nommés par l'Office des professions.

Notre règlement sur les élections ayant été approuvé tardivement, le mandat de trois de nos administrateurs a été prolongé jusqu'en décembre 2017. Deux d'entre eux verront leurs fonctions se terminer cette année sans possibilité de se porter candidat dans leur région électorale qui est déjà représentée par un autre membre.

Je remercie d'ailleurs les membres du Conseil d'administration et du comité exécutif pour leur engagement actif et leur diligence dans les différents dossiers de développement de l'Ordre.



JOSÉE RIOUX,
Criminologue

ADMISSION ET COTISATION

En cette seconde année, nous avons atteint plus de 900 membres. Certains se sont retirés du Tableau des membres et de nouveaux membres ont été admis. Nous sommes heureux de constater une croissance dans le nombre de criminologues au Québec.

Dans le but de rejoindre les futurs membres, nous avons travaillé à développer un nouveau statut, celui d'étudiant associé. En effet, nous désirons intensifier la promotion de la profession de criminologue chez nos jeunes et les sensibiliser à l'importance du système professionnel. Ce statut permettra d'offrir à nos étudiants des services particuliers et de faciliter leur admission à notre Ordre à la fin de leurs parcours universitaire.

DOSSIERS MAJEURS

Plusieurs grands dossiers ont été mis en chantier cette année. Nous sommes fiers d'avoir complété notre première planification stratégique qui, en plus de définir notre mission et nos valeurs, trace la voie pour les trois prochaines années.

En même temps, nous avons poursuivi et complété nos travaux en lien avec le référentiel de compétences. Ce référentiel est le cadre balisant les compétences académiques et personnelles de nos criminologues. Grâce à ce référentiel, nous sommes maintenant en mesure d'illustrer en détail les divers aspects de notre profession.

Nous avons poursuivi, en collaboration avec l'Office des professions et les ordres concernés, nos travaux pour obtenir le droit d'exercer l'activité réservée 3.6.7¹. Nous sommes conscients que le processus est long, mais nous maintenons

nos démarches compte tenu de l'importance de l'activité pour assurer l'embauche de nos criminologues en centres jeunesse.

Un autre grand dossier est en lien avec l'activité réservée 3.6.4² et le type d'évaluation que font certains professionnels du Ministère de la Sécurité publique du Québec (MSP). Nous avons, ici aussi, poursuivi nos travaux avec le ministère afin de s'assurer que toutes les personnes concernées par cette évaluation respectent le Code des professions et la loi sur la psychothérapie.

Finalement, les travaux sur la réglementation et la mise en place des différents comités demeurent une priorité pour l'Ordre et la collaboration de nos membres permettra l'atteinte de nos objectifs.

COLLABORATION ET PARTENARIATS

La notoriété de l'Ordre et les compétences particulières de notre profession ont fait en sorte que vous avons travaillé sur différents dossiers en collaboration avec d'autres ordres et l'Office des professions du Québec (OPQ).

Nous demeurons toujours impliqués avec la Table des ordres du domaine de la santé mentale et des relations humaines (DSMRH) qui regroupe les dix ordres concernés par le PL 21. En plus de permettre une meilleure surveillance du PL 21, cette table favorise la concertation entre ces ordres et le partage de leur expertise.

En dernier lieu, notre présence dans les différentes activités du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) nous a permis de maintenir nos liens privilégiés avec tous les acteurs du système professionnel.

¹ « Déterminer le plan d'intervention pour une personne atteinte d'un trouble mental ou présentant un risque suicidaire qui est hébergée dans une installation d'un établissement qui exploite un centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation »

² « Évaluer le fonctionnement social d'une personne atteinte d'un trouble mental ou neuropsychologique attesté par un diagnostic ou par une évaluation effectuée par un professionnel habilité »

PERSPECTIVES D'AVENIR

L'application de la loi 11, qui modifie certains aspects du Code des professions, aura des impacts sur nos pratiques et sur le rôle du Conseil d'administration. Ces changements permettront d'améliorer la crédibilité du système professionnel.

Comme le démontre ce bref bilan, il reste encore beaucoup à faire. Au cours de la prochaine année, l'Ordre devra poursuivre son développement tout en s'adaptant à un environnement administratif et législatif en constant changement. En regardant tout le chemin parcouru

depuis notre création, nous sommes convaincus que nous atteindrons tous nos nouveaux objectifs.

REMERCIEMENTS

Encore cette année, je souligne ma profonde reconnaissance au directeur général ainsi qu'à toute l'équipe de l'Ordre qui s'est impliquée avec beaucoup de passion à amener l'Ordre où il est aujourd'hui. Je suis fier de dire qu'à ce jour, nous avons pu relever nos défis au-delà de nos espérances.

Bien entendu, je ne peux passer sous silence la générosité des divers ordres professionnels qui, de par leurs conseils, nous ont permis d'avancer efficacement sur plusieurs dossiers. Un dernier mot pour remercier l'Office des professions qui est toujours présent dans nos travaux sur la réglementation.



RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE



PIERRE COUTURE,
Criminologue

Ce rapport d'activités couvre la deuxième année d'existence de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec. Cette période très intense en est une de consolidation au niveau administratif et de développement de notre mission. C'est avec beaucoup de fierté que je vous en livre les grandes lignes.

CONSOLIDATION DE L'ÉQUIPE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Tout d'abord, au plan des ressources humaines, rappelons que le fonctionnement administratif de l'Ordre reposait depuis ses débuts sur une petite équipe de trois membres, avant l'embauche en mai 2016 d'une agente de communications.

Après avoir convenu en 2015 des conditions de travail de base, nous les avons complétées en 2016 par les ajouts suivants :

- » Implantation d'un programme d'assurance collective pour les employés permanents ;
- » Implantation d'un programme de régime de retraite collectif.

Signalons également la signature d'une entente avec la compagnie La Personnelle afin d'offrir à nos membres divers services d'assurance de dommages.

Une entente similaire a été convenue avec Desjardins pour offrir des services bancaires avantageux à nos membres.

LES GRANDS DOSSIERS STRATÉGIQUES

Plusieurs dossiers ont retenu notre attention. Citons notamment :

- » L'élaboration d'un plan stratégique pour les trois prochaines années. La mission de l'OPCQ y est précisée ainsi que tous les défis qui nous attendent au plan du développement de l'Ordre et de la reconnaissance de notre profession.
 - Consolider le fonctionnement de l'Ordre ;
 - Multiplier les activités de promotion de la profession ;
 - Assurer un mode de gouvernance optimal (éthique et efficience).
- » L'adoption du *Référentiel de compétences des criminologues du Québec*. Il s'agit d'une véritable vitrine de la profession de criminologue, de sa formation, des qualités requises pour la pratiquer et des milieux de travail dans lequel il évolue.

- » Dans la même veine, nous avons développé, avec le support de la firme Éduconseil et la contribution de plusieurs criminologues, le *Référentiel d'évaluation des compétences pour les candidats formés à l'étranger*. Ainsi l'OPCQ a maintenant à sa disposition des outils d'évaluation reconnus qui permettent de mesurer si les compétences d'un candidat rejoignent les exigences de l'Ordre. Rappelons que ces travaux ont pu se réaliser grâce à une subvention du MIDI (*Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion*).
- » Au cours du printemps et de l'été 2016, l'OPCQ a procédé à un sondage auprès de ses membres pour mieux cerner leurs intérêts ainsi que leurs préoccupations au plan professionnel. De plus, l'Ordre a embauché un consultant, Monsieur Denis Adam, pour faire la promotion de notre profession auprès des employeurs.

» Nous avons conclu en février 2017 une entente avec le Département de criminologie de l'Université d'Ottawa sur la nature d'un cursus académique qui respecte les conditions d'admission à l'OPCQ.

LES DOSSIERS EN DÉVELOPPEMENT

Parmi les dossiers majeurs toujours en développement, certains demeurent une priorité pour l'OPCQ.

» L'argumentaire concernant *la demande d'exercer l'activité 3.6.7* (du PL 21) pour les criminologues œuvrant en secteur jeunesse s'est bonifié tout au long de l'année. L'OPCQ a accumulé l'appui de l'Université de Montréal et de l'Université Laval, celui de plusieurs représentants d'employeurs et des principaux ordres professionnels concernés. Une fois déposée à l'Office des professions, notre demande devra obtenir l'aval gouvernemental (sous forme de décret) pour permettre enfin l'exercice de cette activité.

» Nous avons amorcé en juillet 2016 des discussions avec le Ministère de la Sécurité publique (MSP) afin de les sensibiliser au fait que plusieurs de leurs professionnels pratiquaient sans être membre d'un ordre professionnel l'activité 3.6.4 (du PL 21). Le ministère a reconnu le bienfondé de notre position et diverses actions ont été amorcées. Nous anticipons la conclusion de ces discussions au cours des prochains mois.

» L'adoption des principaux règlements indispensables au déploiement de la mission de l'Ordre a été retardée notamment par la grève des juristes de l'État. Nous souhaitons que la prochaine année (2017-2018) soit celle qui nous permettra de finaliser ce volet essentiel, bien que nous n'ayons aucun contrôle sur l'échéancier gouvernemental.

» Tous les comités nécessaires au bon fonctionnement de l'Ordre ont été mis sur pied. Citons le comité de révision, le conseil de discipline, le comité de la déontologie, le comité de la formation continue et le comité aviseur pour l'inspection professionnelle.

LA RECONNAISSANCE DE LA PROFESSION DE CRIMINOLOGUE

Tout au long de l'année, la permanence de l'Ordre a multiplié les activités visant la reconnaissance de notre profession.

» Au plan des communications, l'embauche d'une agente de communications, la réorganisation de notre site internet et le recours ciblé aux médias sociaux ont favorisé une plus grande visibilité. L'OPCQ s'est également impliqué dans la campagne publicitaire *Ordre de protéger* via un clip vidéo diffusé sur notre site.

» Nous avons aussi accepté les invitations de plusieurs écoles et universités pour rencontrer les étudiants et les sensibiliser à la profession de criminologue.

» La direction générale a poursuivi son implication dans plusieurs comités de travail reliés au système professionnel. Citons notamment notre représentation à la Table des ordres du domaine de la santé mentale et des relations humaines qui réunit une dizaine d'ordres professionnels œuvrant dans ce secteur.

LES PROCHAINS ENJEUX

Au terme de cette deuxième année d'existence, on constate que l'OPCQ a sensiblement consolidé son fonctionnement. L'élaboration d'un plan stratégique et du référentiel de compétences sont autant de balises qui guideront nos décisions et notre développement au cours des prochaines années. De plus, notre Ordre devra demeurer sensible aux changements de son environnement et savoir s'y adapter.

Parmi les prochains défis, citons ceux-ci :

» Mise en application du nouveau Code des professions (Loi 11)

- » Renouvellement du Conseil d'administration de l'OPCQ (accueil et formation des nouveaux membres)
- » Implantation de la politique sur la formation continue des membres et du règlement sur l'inspection professionnelle
- » Modernisation du système informatique gérant notamment le Tableau des membres
- » Contribution à la notoriété et à la visibilité de la profession

REMERCIEMENTS

Tous ces résultats n'auraient été possibles sans l'engagement et le professionnalisme de l'équipe de direction composée de mesdames Chantal Bouchard (adjointe administrative), Sonia Gagnon (chargée d'affaires professionnelles) et Sophie Legroulx (conseillère aux communications et médias sociaux). Je remercie également tous les membres du Conseil d'administration ainsi que notre syndic pour leur grande implication dans le développement de notre jeune ordre. Finalement, un mot de remerciement spécial aux représentants(es) des ordres professionnels pour leur grande disponibilité et leurs conseils judicieux.



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le Conseil d'administration est composé de :

Patrick Altimas, Lara Butstraen, Jackie Huet, Josée Rioux, Michèle Goyette, Diane Boulanger et Lise Lachance. Absent sur la photo : Yves Godbout

Tel que prévu aux Lettres patentes constituant l'Ordre, le Conseil d'administration de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec, est

composé de six administrateurs membres de l'Ordre, dont la présidente, et de deux administrateurs nommés par l'Office des professions du

Québec. La présidence est élue au suffrage des administrateurs et tous les administrateurs ont été nommés lors de la constitution de l'Ordre.

Administrateurs	Statut	Entrée en fonction	Fin du mandat
▶ Patrick Altimas	Trésorier	22 juillet 2015	15 décembre 2017
▶ Diane Boulanger	Administratrice	22 juillet 2015	15 décembre 2017
▶ Lara Butstraen	Administratrice	22 juillet 2015	15 décembre 2017
▶ Yves Godbout	Administrateur nommé par l'Office des professions du Québec	22 juillet 2015	22 juillet 2017
▶ Michèle Goyette	Administratrice	22 juillet 2015	1 juin 2018
▶ Jackie Huet	Administratrice	22 juillet 2015	1 juin 2018
▶ Lise Lachance	Administratrice nommée par l'Office des professions du Québec	22 juillet 2015	22 juillet 2017
▶ Josée Rioux	Présidente	22 juillet 2015	1 juin 2018

Le Conseil d'administration assure la surveillance des affaires générales de l'Ordre et l'application du Code des professions, des lois et des règlements qui régissent l'Ordre et ses membres. Il contrôle également l'admission et l'exercice de la profession.

Du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017, les membres du Conseil d'administration de l'Ordre se sont réunis pour la tenue de sept réunions ordinaires et de deux réunions extraordinaires. L'assemblée générale annuelle durant laquelle les activités réalisées au cours de la période visée sont présentées aux membres s'est tenue le 26 octobre 2017.

Compte tenu des délais quant à l'adoption du règlement sur la représentation et sur les élections au CA par l'Office des professions, les mandats de certains administrateurs en poste ont été prolongés. Les premières élections du Conseil d'administration de l'OPCQ sont prévues à l'automne 2017.

RÉMUNÉRATION TOTALE DES ADMINISTRATEURS ÉLUS ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

	Fonction	Salaire, incluant les jetons de présence
▶ Patrick Altimas	Trésorier	930 \$
▶ Diane Boulanger	Administratrice	1 100 \$
▶ Lara Butstraen	Administratrice	900 \$
▶ Pierre Couture	Directeur général	91 000 \$
▶ Michèle Goyette	Administratrice	1 160 \$
▶ Jackie Huet	Administratrice	1 660 \$
▶ Josée Rioux	Présidente	36 400 \$

PRINCIPALES RÉOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉLIVRANCE DE PERMIS

- ▶ Au 31 mars 2017, 916 membres étaient inscrits au Tableau. Durant l'année visée, 152 permis ont été délivrés incluant deux permis temporaires restrictifs.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

- ▶ Adoption des prévisions budgétaires 2016-2017;
- ▶ Octroi du contrat de production de l'audit des états financiers à la firme BDO;
- ▶ Adoption du document : Champ de pratique et règlement sur les normes d'équivalence;
- ▶ Adoption de la couverture d'assurance collective des employés de l'OPCQ;

- ▶ Adoption de la demande faite à l'Office des professions du Québec de procéder à un amendement du Code des professions afin de confier aux criminologues le droit d'exercice de l'activité 3.6.7;

- ▶ Adoption de la signature de l'entente avec la firme La Personnelle/Desjardins pour l'assurance de dommages offerte aux membres de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec;

- ▶ Adoption de l'échelle salariale pour le personnel de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec;

- ▶ Adoption du paiement de jetons de présence accordé aux membres des comités de l'OPCQ;
- ▶ Adoption du régime de retraite pour les employés de l'OPCQ;
- ▶ Adoption de l'ajout d'un statut de membre étudiant associé.

PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL DE L'ORDRE EN DATE DU 31 MARS 2017

Personnel	Fonction	Entrée en fonction
▶ Chantal Bouchard	Adjointe administrative	22 juillet 2015
▶ Tony Brien	Syndic	22 juillet 2015
▶ Pierre Couture	Directeur général et secrétaire	16 avril 2015
▶ Sonia Gagnon	Chargée des affaires professionnelles	25 août 2015
▶ Sandrine Lapointe	Agente de communications	16 mai 2016

NOMINATION ET MANDATS

- ▶▶ Embauche d'un syndic ad hoc, **Mme Mélissa McDonald** ;
- ▶▶ Nomination des membres du conseil de discipline : **Mme Karine Damphousse, M. Pierre Gendron et M. Francis Ouellet** ;
- ▶▶ Nomination des membres du comité de révision : **Mmes Josée Fortin, Martine Hugron et Mélissa McDonald** ;

- ▶▶ Nomination des membres du comité aviseur pour l'inspection professionnelle : **Mmes Sophie Bergeron, Martine Jacob et Ariane Roy LeFrançois, M. Mathieu Carrier et M. Pier-Luc Gilbert** ;
- ▶▶ Adoption de l'offre de services de **Me Maria Gagliardi** pour le secrétariat du conseil de discipline de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec.

AFFAIRES RÈGLEMENTAIRES

- ▶▶ Adoption du Règlement modifié sur la présentation et sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec.



RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif s'occupe de l'administration courante des affaires de l'Ordre et peut exercer tous les pouvoirs que le Conseil d'administration lui délègue à l'exception du pouvoir d'adoption d'un règlement.

Ce comité est composé des membres suivants :

- ▶ **Mme Josée Rioux** : présidente
- ▶ **Mme Michèle Goyette** : vice-présidente
- ▶ **M. Patrick Altimas** : trésorier
- ▶ **M. Yves Godbout** : administrateur nommé par l'OPQ

Durant l'année d'exercice 2016-2017, le comité exécutif s'est réuni à quatre reprises :

- 2016 : 5 juillet et 6 décembre
- 2017 : 12 janvier et 13 mars

Pour chacune de ces rencontres, le comité a procédé à l'admission de nouveaux membres de l'Ordre.

07

TABLEAU DES MEMBRES

PERMIS DÉLIVRÉS SELON LA CATÉGORIE

MEMBRES INSCRITS AU 31 MARS 2017 ET MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE

RÉGULIERS



861

NOUVEAUX DIPLOMÉS



54

RETRAITÉS



1

RESTRICTIFS TEMPORAIRES



2

CLASSE DE MEMBRES ÉTABLIE AUX FINS DE LA COTISATION

COTISATION ANNUELLE

440 \$

240 \$

200 \$

DATE DU VERSEMENT (AAAA-MM-JJ)

2017-04-01

2017-04-01

2017-04-01

INSCRIPTIONS

916

TOTAL DES INSCRIPTIONS

152

PREMIÈRES INSCRIPTIONS

2

MEMBRES INSCRITS À LA FIN DE LA PÉRIODE DÉTENANT UN PERMIS RESTRICTIF TEMPORAIRE



L'ORDRE N'A PAS



de conditions ni de formalités de délivrance d'un certificat d'immatriculation

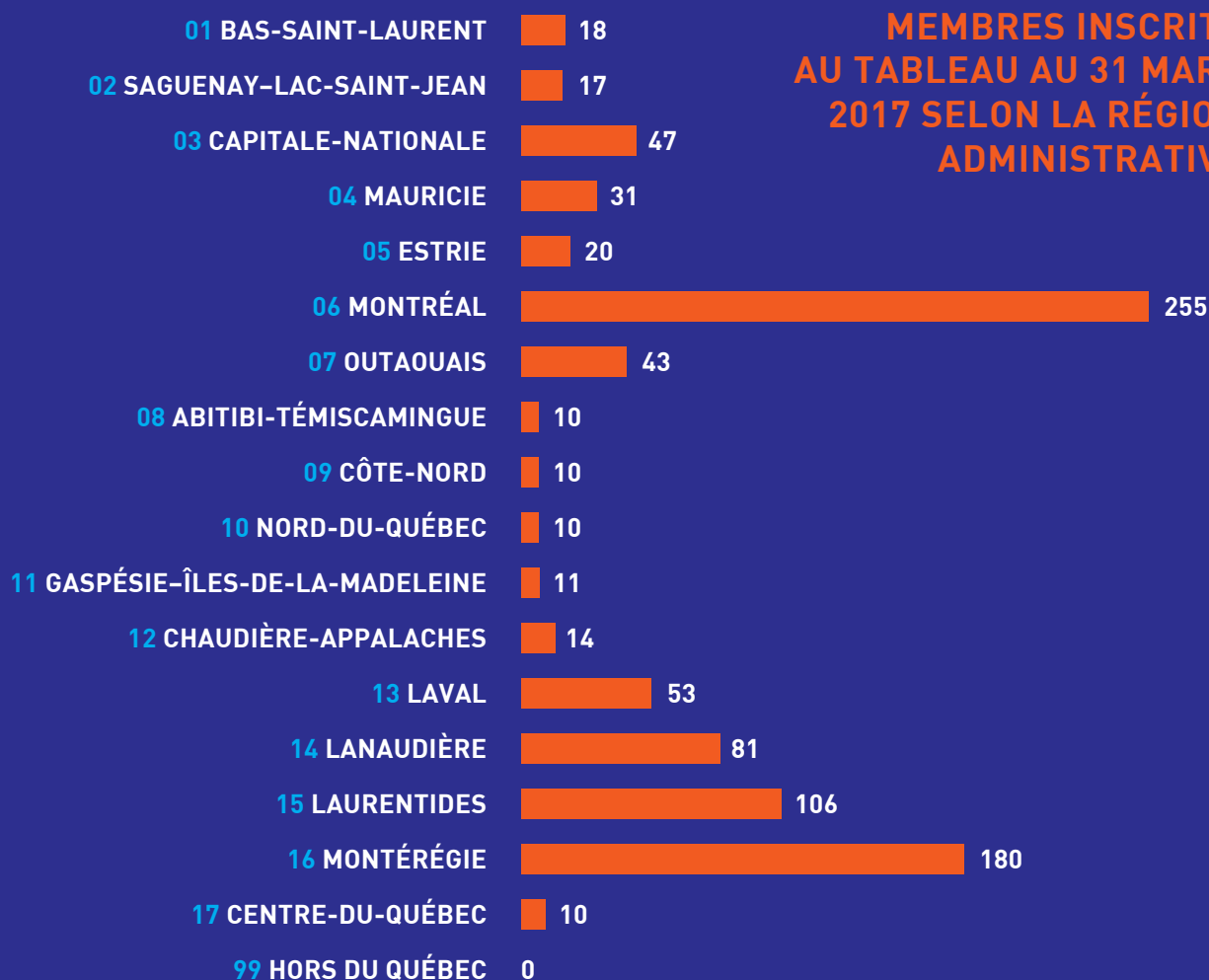
**MEMBRES INSCRITS
AU 31 MARS 2017
SELON LE SEXE**



**HOMMES
130**



**FEMMES
786**



L'ORDRE N'A PAS



de règlement autorisant les membres de l'Ordre à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions



ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DE PERMIS

Demandes traitées entre le 1^{er} avril 2016 et le 31 mars 2017 selon les modes de délivrance :

DEMANDES FONDÉES SUR LA DÉTENTION D'UN DIPLÔME RECONNU

Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme	reçues	acceptées	refusées	n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
▶ au Québec	129	129	0	0
▶ en Ontario	23	23	0	0

DEMANDES FONDÉES SUR LA RECONNAISSANCE D'UN DIPLÔME

Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme	reçues	acceptées	refusées	n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
▶ en Ontario	17	13	4	0
▶ en France	4	4	0	0

DEMANDES FONDÉES SUR LA RECONNAISSANCE DE LA FORMATION D'UNE PERSONNE QUI NE DÉTIENT PAS UN DIPLÔME REQUIS

Lieu de l'établissement d'enseignement où a été acquise la formation reconnue équivalente	reçues	acceptées	refusées	n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
▶ au Québec	14	10	4	0

Actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la reconnaissance de l'équivalence de diplôme et de formation :

L'Ordre a conclu une entente avec l'Université d'Ottawa afin d'établir un cursus universitaire répondant à ses exigences en termes de reconnaissance de diplôme pour les futurs étudiants. Ce parcours leur permettra d'avoir un accès plus direct au permis de l'Ordre.

Quant à la reconnaissance de la formation, l'Ordre réfléchit à la possibilité de se doter d'une politique interne en support à son futur règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis.

RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE

DEMANDES D'AUTRES PERMIS

	reçues	acceptées	refusées	qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
▶ de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	0	0	0	0
▶ de permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code des professions	0	0	0	0
▶ de permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du Code des professions	3	3	0	0

PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

Actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux :

Pour le moment, puisque le nombre de permis restrictif temporaire est très restreint, il ne semble pas nécessaire de modifier notre procédure. Les exigences sont toujours réalisées sans difficulté par les candidats.

NOTES :

- ▶▶ Toutes les demandes acceptées l'ont été sans condition.
- ▶▶ L'Ordre ne délivre pas de permis spéciaux.



L'ORDRE N'A PAS



- de règlement déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis
- de règlement définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession et les autres conditions

09

RAPPORT DU BUREAU DU SYNDIC

Le syndic est nommé par le Conseil d'administration parmi les membres de l'Ordre. Le bureau du syndic a pour mission la protection du public et les devoirs et obligations prévus par le Code des professions. Sur demande ou de sa propre initiative, il fait enquête sur les infractions au Code des professions, au Code de déontologie et aux règlements et il détermine s'il y a lieu de porter plainte devant

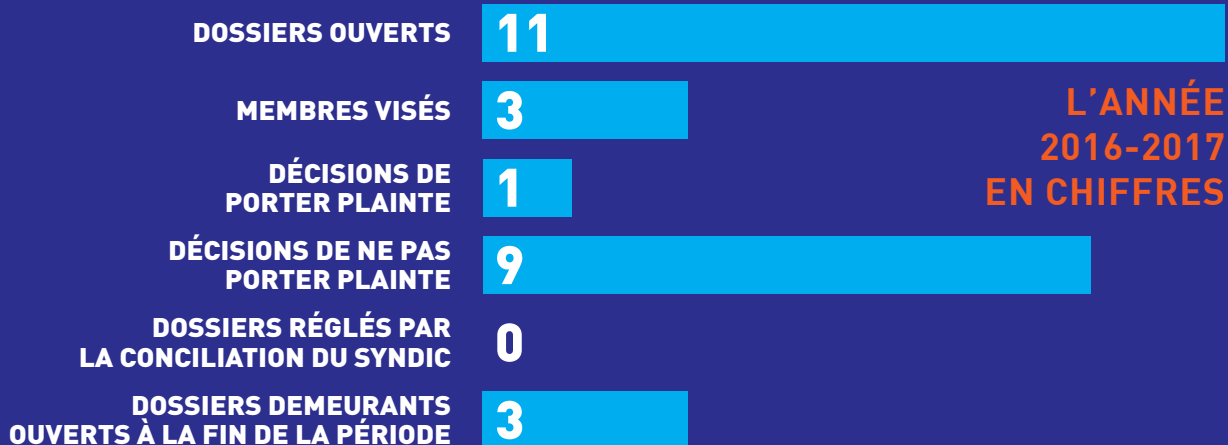
le conseil de discipline. Il est aussi de sa responsabilité de prendre action face à l'exercice illégal et l'usurpation du titre réservé. Ces informations seront traitées plus tard dans le rapport.

Au 1^{er} avril 2017, une enquête disciplinaire de l'année précédente avait déjà été déposée au conseil de discipline de l'OPCQ contre une criminologue concernant des manquements répétés pendant



TONY BRIËN,
Criminologue

plusieurs années au niveau de la confidentialité des dossiers de clients sous sa responsabilité dans un centre jeunesse. Au moment de produire son rapport annuel pour l'année 2016-2017, le bureau du syndic était en attente d'une décision finale dans ce dossier.



FAITS SAILLANTS :

- » Les motifs évoqués justifiant l'intervention du bureau du syndic sont l'intégrité et l'objectivité, l'utilisation de renseignements confidentiels et les comportements indignes et reprochables.
- » Le lieu de pratique des membres ayant fait l'objet d'une demande d'enquête concerne exclusivement les établissements qui ont pour champ de pratique la protection de la jeunesse.
- » Le volume de demandes d'enquête correspond à environ 1% du nombre total de membres de notre Ordre.

RÉALISATIONS DU BUREAU DU SYNDIC DURANT L'ANNÉE

- Organisation du bureau du syndic ;
- Cheminement à terme de la première décision du conseil de discipline de l'OPCQ ;
- Diffusion d'un communiqué de presse aux journalistes pour l'usurpation du titre de criminologue ;
- Participation à trois rencontres des syndicats en interventions humaines dont une dans les locaux de l'OPCQ ;
- Participation aux rencontres de planification stratégique de l'Ordre ;
- Rédaction du rapport annuel du syndic et présentation aux membres du CA le 20 juin 2016 ;
- Diffusion, à l'AGA du 20 octobre 2016, du bilan du bureau du syndic aux permanents de l'Ordre et aux membres pour faire connaître la nature des enquêtes réalisées ;
- Présentation, par le bureau de Me Lacasse et Me Jolicoeur avocats, d'une formation portant sur le rôle du syndic et ses pouvoirs d'enquête ;
- Rédaction d'une lettre adressée à l'Association des directeurs de police du Québec (ADPQ) et diffusion de celle-ci à l'ensemble des corps policiers du Québec afin de les sensibiliser sur l'utilisation du titre de criminologue ;
- Supervision du syndic ad hoc dans un dossier d'enquête complexe et unilingue anglophone.

PERSPECTIVES POUR 2017-2018

- Sélection, embauche, intégration et formation d'un syndic adjoint pour soutenir le bureau du syndic et assurer la relève dans certaines enquêtes ;
- Supervision d'un syndic ad hoc pour l'enquête d'un dossier unilingue anglophone ;
- Compléter deux poursuites pénales pour usurpation de titre et pratique illégale de la profession de criminologue ;
- Contribuer, de façon significative, à la première activité de développement accréditée de l'OPCQ sur l'éthique, la déontologie et la discipline dans le cadre du 38^e congrès de la Société de criminologie ;
- Publier des chroniques du syndic pouvant être diffusées aux membres. L'objectif visé par ces chroniques consiste à faire connaître notre mandat, nos façons de faire et présenter quelques conseils afin d'assurer la protection du public ;
- Préparer un feuillet publicitaire pour l'enquête du syndic de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec ;
- Participer à des activités de représentation afin de faire connaître le bureau du syndic à la population.



EXERCICE ILLÉGAL ET USURPATION DU TITRE RÉSERVÉ

Le bureau du syndic a également pour mandat de faire enquête concernant l'utilisation illégale du titre et l'exercice illégal des activités professionnelles réservées aux membres, de déterminer si une infraction a eu lieu et, sur résolution du Conseil d'administration, d'intenter une poursuite pénale en lien avec l'infraction.

MANDAT SPÉCIFIQUE

1. Informer et sensibiliser les employeurs et les journalistes par rapport aux titres et aux activités professionnelles réservées aux membres de l'Ordre par le Code des professions.
2. Encourager les membres de l'Ordre à signaler les infractions dont ils sont témoins.

ENQUÊTES

	Portant sur l'exercice illégal	Portant sur l'usurpation de titre	Portant sur l'exercice illégal et l'usurpation de titre
▶ Enquêtes ouvertes	0	11	1
▶ Enquêtes complétées	0	10	0
▶ Enquêtes demeurant ouvertes à la fin de la période	0	1	1

POURSUITES ET JUGEMENTS

	Portant sur l'exercice illégal	Portant sur l'usurpation de titre	Portant sur l'exercice illégal et l'usurpation de titre
▶ Poursuites intentées	0	1	0
▶ Jugements rendus	0	0	0
▶ En attente de jugement à la fin de la période	0	1	0

FAITS SAILLANTS

- » Aucun jugement n'a été rendu et aucune amende n'a été imposée.
- » Le bureau du syndic a mandaté un avocat afin que des constats d'infractions soient acheminés à deux personnes non-membres de l'OPCQ. Un constat a été émis en lien avec une usurpation de titre et le second touche l'exercice illégal.
- » Toutes les dénonciations en matière d'usurpation de titre proviennent du personnel de l'Ordre. Aucune n'est issue du public.
- » Des interventions directes ont été effectuées auprès des personnes qui affichaient le titre de criminologue dans des publicités ou dans les médias d'information. Dans certains cas, des lettres ont été envoyées et des représentations auprès des employeurs et/ou des journalistes ont été réalisées.
- » Les motifs de fermeture concernent essentiellement l'acceptation, par la personne mise en cause, de certains changements quant à l'utilisation du titre de criminologue, de publicités équivoques ou d'activités professionnelles de nature criminologique. Heureusement, la plupart des personnes interpellées pour utilisation illégale du titre, pratique illégale d'activités réservées ou d'affichage publicitaire pouvant laisser croire qu'elles étaient criminologues, ont accepté de se conformer aux nouvelles règles encadrant notre profession à la suite d'une ou de quelques interventions par le bureau du syndic.
- » Nature de l'utilisation illégale du titre, selon les allégations :

Désignation par la personne		Désignation par un tiers	
» Profil LinkedIn	4	» Médias télévisés/journaux	3
» Publicité conférencier	3	» Site internet entreprise privée	2
Total 7		Total 5	

Dans les dossiers d'utilisation illégale du titre, les interventions effectuées ont produit les résultats suivants :

12 personnes ont été contactées par téléphone ou ont reçu un avertissement écrit.

Sur celles-ci :

- **2** personnes ont adhéré à l'Ordre ;
- **6** personnes ont modifié ou corrigé leur profil internet (LinkedIn ou sites commerciaux) ;
- **3** dossiers sont demeurés sans résultat ;
- **1** dossier est encore en traitement.



RAPPORTS DES COMITÉS

CONSEIL DE DISCIPLINE

MEMBRES DU CONSEIL DE DISCIPLINE :

1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 :
Bureau des présidents des
conseils de discipline des
ordres professionnels :

Me Marie-Josée Corriveau,
présidente en chef

Me Daniel Y. Lord,
vice-président

Me Caroline Champagne,
présidente

Me Julie Charbonneau,
présidente

Me Myriam Giroux-Del Zotto,
présidente

Me Guy Giguère,
président

Me Lyne Lavergne,
présidente

Me Georges Ledoux,
président

Me Jean-Guy Légaré,
président

Me Lydia Milazzo,
présidente

Me Chantal Perreault,
présidente

Me Pierre Sicotte,
président

SECRÉTAIRE DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Me Maria Gagliardi,
avocate

BANQUE DES MEMBRES :

Mme Karine Damphousse,
criminologue

M. Pierre Gendron,
criminologue

M. Francis Ouellet,
criminologue

PERSONNE-RESSOURCE :

Mme Chantal Bouchard,
adjoindée administrative

MANDAT GÉNÉRAL

Ce conseil, formé en vertu du Code des professions, est saisi de toute plainte contre un professionnel pour une infraction aux dispositions dudit code, ou des règlements adoptés conformément audit code.

NOUVELLES PLAINTES REÇUES

Pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017, le conseil a été saisi d'une seule plainte provenant du bureau du syndic, soit la plainte portant le numéro 49-16-001.

NATURE DE LA PLAINTE REÇUE ENTRE LE 1^{ER} AVRIL 2016 ET LE 31 MARS 2017.

Dossier 49.16.001

L'intimée n'a pas respecté le secret de tout renseignement confidentiel obtenu dans l'exercice de sa profession en conservant et en permettant que soit conservé, sur l'ordinateur d'un tiers, sans autorisation et sans justification, quelques 250 pages de documents confidentiels concernant quarante-et-un (41) clients dont elle avait la responsabilité dans le cadre de ses fonctions, commettant ainsi une infraction aux dispositions des articles 3.06.01, 3.06.02, 3.06.03 et 3.06.08 du Code de déontologie des membres de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec.

LES ACTIVITÉS DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Au courant de la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017, le conseil de discipline n'a pas siégé et n'a pas entendu de plainte.

LE NOMBRE DE DÉCISIONS RENDUES PAR LE CONSEIL DE DISCIPLINE

Pour la période concernée, le conseil de discipline n'a rendu aucune décision. La plainte déposée sera traitée au cours du prochain exercice.

LE NOMBRE DE RECOMMANDATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LEUR NATURE

Le conseil de discipline n'a formulé aucune recommandation au Conseil d'administration de l'Ordre.

LE NOMBRE DE DÉCISIONS DU CONSEIL DE DISCIPLINE RENDUES DANS LES 90 JOURS DE LA PRISE EN DÉLIBÉRÉ

Non applicable. Le conseil de discipline n'a rendu aucune décision.

LE NOMBRE DE DOSSIERS OU DE DÉCISIONS PORTÉS DEVANT LE TRIBUNAL DES PROFESSIONS ET/OU APPEL COMPLÉTÉ

Non applicable. Le conseil de discipline n'a rendu aucune décision.

Maria Gagliardi,
avocate Secrétaire du conseil de discipline

Fait à Montréal, le 31 mars 2017.

COMITÉ AVISEUR POUR L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le comité aviseur est constitué de cinq (5) criminologues dont : mesdames Sophie Bergeron, Martine Jacob et Ariane Roy LeFrançois et messieurs Mathieu Carrier et Pier-Luc Gilbert. Ils proviennent de milieux diversifiés représentant la réalité de l'exercice de la profession. Au cours de la dernière année, ils se sont rencontrés à plusieurs reprises afin de discuter des lignes directrices concernant le règlement sur l'inspection professionnelle. Ils ont défini des critères spécifiques pour la nomination des futurs inspecteurs. Leurs travaux se poursuivront dans la prochaine année.

Prendre note que le mandat du comité aviseur est d'instaurer un cadre théorique. Dès l'adoption du règlement par l'Office des professions, le comité d'inspection professionnelle sera officiellement créé.

COMITÉ DE RÉVISION

Le comité de révision a été formé le 20 juin 2016 et a participé à une journée de formation toutefois aucune activité n'a été réalisée pour l'année financière en vigueur. Le Conseil d'administration a nommé trois (3) criminologues dont mesdames Josée Fortin, Martine Hugron et Mélissa McDonald pour un mandat de trois (3) ans. Un administrateur nommé par l'Office des professions et siégeant au Conseil d'administration est également membre du comité, soit M. Yves Godbout. Ils sont chargés de traiter les demandes d'appel d'une décision émise par le bureau du syndic.

COMITÉ DE LA FORMATION

Le règlement sur la formation a été adopté officiellement en juin 2016. Nous prévoyons la mise en place du comité de la formation au cours de la prochaine année (2017-2018).

12

CONCILIATION ET ARBITRAGE DES COMPTES

L'Ordre n'a reçu aucune demande associée à la conciliation et à l'arbitrage des comptes durant l'année financière 2016-2017.

13

GARANTIE CONTRE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie

Moyen de garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
		par sinistre	pour l'ensemble des sinistres
▶ Assurance des membres en pratique privée	29	1 000 000 \$	3 000 000 \$
▶ Assurance des membres exerçant en entreprise	885	1 000 000 \$	3 000 000 \$
▶ Congé de maternité	1	0	0
▶ Retraité	1	0	0



L'ORDRE N'A PAS



de règlement imposant aux membres de l'Ordre autorisés à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions, l'obligation de fournir et de maintenir pour la société une garantie.



Tél./Tel : 514 729 3221
Télec/Fax : 514 593 8711
www.bdo.ca

BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L./LLP
1100, boulevard Crémazie Est, Bureau 805
Montréal QC H2P 2X2 Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

AUX ADMINISTRATEURS DE L'ORDRE PROFESSIONNEL DES CRIMINOLOGUES DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

14 ÉTATS FINANCIERS

OPINION

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

BDO Canada S.R.L./S.E.N.C.R.L./LLP⁽¹⁾

Montréal (Québec)

Le 14 septembre 2017

¹CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n°A112419

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2017

	▶ 2017	▶ 2016
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	657 234	624 862
Dépôts à terme, 0,5 % et 0,6 %, échéant en juillet et décembre 2017	95 000	20 000
Débiteurs (note 2)	60 539	234 613
Frais payés d'avance	5 344	5 177
	818 117	884 652
Immobilisations corporelles (note 3)	29 978	27 228
Actif incorporel (note 4)	6 140	10 234
Dépôt, remboursable en septembre 2020	5 000	5 000
	859 235 \$	927 114 \$
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 5)	154 631	106 627
Subvention reportée	-	234 613
Sommes perçues d'avance (note 6)	535 888	438 641
	690 519	779 881
ACTIFS NETS		
Investis en immobilisations	36 118	37 462
Non affectés	132 598	109 771
	168 716	147 233
	859 235 \$	927 114 \$

Voir note 10 - Garanties

SIGNÉ AU NOM DU CONSEIL :

 , Josée Rioux - présidente

 , Patrick Altimas - trésorier

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

			▶ 2017 (365 jours)	▶ 2016 (254 jours)
	Investis en immobilisations	Non affectés	Total	Total
Solde au début	37 462	109 771	147 233	-
Excédent des produits sur les charges	(11 586)	33 069	21 483	147 233
Investissement en immobilisations	10 242	(10 242)	-	-
Solde à la fin	36 118 \$	132 598 \$	168 716 \$	147 233 \$

RÉSULTATS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

	▶ 2017 (365 jours)	▶ 2016 (254 jours)
Produits		
Cotisations <i>(relevé A)</i>	530 168	339 568
Ouverture et étude de dossiers	31 500	168 230
Registre des travailleurs sociaux	-	53 300
Commandite	3 667	-
Autres revenus	3 507	296
	568 842	561 394
Charges		
Salaires et charges sociales, autres que ceux du bureau du syndic et de promotion et communication (nets d'une subvention de 19 980 \$; néant en 2016)	278 458	209 573
Administration <i>(relevé B)</i>	157 329	124 280
Promotion et communication <i>(relevé C)</i>	52 991	43 125
Gouvernance <i>(relevé D)</i>	37 589	17 576
Bureau du syndic <i>(relevé E)</i>	17 510	10 301
Conseil de discipline et comité de révision	3 238	-
Admission des membres	244	9 306
	547 359	414 161
Excédent des produits sur les charges	21 483 \$	147 233 \$

FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

	▶ 2017 (365 jours)	▶ 2016 (254 jours)
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	21 483	147 233
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	7 492	4 088
Amortissement de l'actif incorporel	4 094	2 047
	33 069	153 368
Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement <i>(note 7)</i>	84 545	540 091
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	117 614	693 459
Activités d'investissement		
Acquisition de dépôts à terme	(425 000)	(20 000)
Produits de cession de dépôts à terme	350 000	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(10 242)	(31 316)
Acquisition d'un actif incorporel	-	(12 281)
Augmentation du dépôt	-	(5 000)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(85 242)	(68 597)
Augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	32 372	624 862
Encaisse au début	624 862	-
Encaisse à la fin	657 234 \$	624 862 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES **DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017**

1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'Ordre professionnel des criminologues du Québec (l'« Ordre ») a été constitué le 22 juillet 2015 et est régi par le Code des professions. Il est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. La principale fonction de l'Ordre est d'assurer la protection du public.

Ces états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif en appliquant les méthodes comptables décrites ci-dessous. La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes complémentaires et les relevés. Les principales estimations se rapportent à la dépréciation des actifs financiers évalués au coût après amortissement. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs et les passifs financiers sont constatés initialement à leur juste valeur.

Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués au coût après amortissement.

Les frais de financement et les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués au coût après amortissement sont présentés en augmentation ou en diminution de ces instruments.

S'il y a des indications d'une possible moins-value, les changements défavorables importants dans le calendrier ou le solde des flux de trésorerie que l'on prévoit tirer des actifs financiers évalués au coût après amortissement entraînent une réduction de leur valeur comptable passée en charge. Dans la mesure où une amélioration subséquente se produit, une moins-value antérieurement comptabilisée fait l'objet d'une reprise jusqu'à concurrence de ce qu'aurait été la valeur comptable ajustée de l'actif financier à la date de la reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Les instruments financiers évalués au coût après amortissement comprennent l'encaisse, les dépôts à terme, la subvention à recevoir, l'autre débiteur, le dépôt, les comptes fournisseurs et les salaires à payer.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes d'encaisse.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (SUITE)

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode linéaire sur les périodes suivantes :

Matériel informatique	»	5 ans
Mobilier de bureau	»	5 ans
Améliorations locatives	»	durée restante du bail

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait excéder le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. Une perte de valeur correspondant à l'excédent de leur valeur comptable sur leur juste valeur est constatée lorsqu'il est établi que la valeur comptable n'est pas recouvrable.

ACTIF INCORPOREL

L'actif incorporel est comptabilisé au coût et est amorti en fonction de sa durée de vie utile selon la méthode linéaire sur une période de 3 ans.

L'actif incorporel amortissable est soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que sa valeur comptable pourrait excéder le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront de son utilisation et de sa sortie éventuelle. Une perte de valeur correspondant à l'excédent de sa valeur comptable sur sa juste valeur est constatée lorsqu'il est établi que la valeur comptable n'est pas recouvrable.

AIDE GOUVERNEMENTALE

La subvention ayant trait à la conception d'un référentiel est reportée et amortie selon les dépenses engagées auxquelles elle se rapporte. L'amortissement est comptabilisé en réduction des charges connexes.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

CONSTATATION DES PRODUITS

L'Ordre comptabilise ses apports selon la méthode du report. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

La période couverte par les cotisations annuelles correspond à l'exercice financier de l'Ordre. Les cotisations perçues avant la fin de l'exercice et relatives à l'exercice subséquent sont présentées à l'état de la situation financière à titre de cotisations perçues d'avance.

Les produits découlant de l'ouverture et de l'étude de dossiers ainsi que du registre des travailleurs sociaux sont constatés lorsque les services sont rendus.

2. DÉBITEURS

	▶ 2017	▶ 2016
Subvention à recevoir	58 132	234 613
Autre débiteur	2 407	-
	60 539 \$	234 613 \$

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	▶ 2017		▶ 2016	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique	21 211	6 906	14 305	16 271
Mobilier de bureau	12 174	3 652	8 522	10 957
Améliorations locatives	8 173	1 022	7 151	-
	41 558 \$	11 580 \$	29 978 \$	27 228 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES (SUITE)

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

4. ACTIF INCORPOREL

	▶ 2017	▶ 2016
Logiciel	6 140 \$	10 234 \$

5. CRÉDITEURS

	▶ 2017	▶ 2016
Comptes fournisseurs	1 395	5 705
Salaires, charges sociales et retenues à la source	63 362	26 816
Taxes à la consommation	73 726	54 730
Frais courus	16 148	19 376
	154 631 \$	106 627 \$

Aux 31 mars 2017 et 2016, les sommes à remettre à l'État totalisent 84 000 \$ et 62 733 \$ respectivement.

6. SOMMES PERÇUES D'AVANCE

	▶ 2017	▶ 2016
Cotisations des membres	528 555	438 641
Commandite	7 333	-
	535 888 \$	438 641 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES (SUITE)

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

7. VARIATION DES SOLDES HORS TRÉSORERIE DU FONDS DE ROULEMENT

	▶ 2017 (365 jours)	▶ 2016 (254 jours)
Débiteurs	174 074	(234 613)
Frais payés d'avance	(167)	(5 177)
Créditeurs	48 004	106 627
Subvention reportée	(234 613)	234 613
Sommes perçues d'avance	97 247	438 641
	84 545 \$	540 091 \$

8. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Ordre s'est engagé, en vertu de baux échéant entre décembre 2018 et août 2020, à verser un montant total de 199 507 \$. Les loyers minimums exigibles pour les quatre prochains exercices s'établissent comme suit :

2018	59 771 \$
2019	60 292
2020	58 989
2021	20 455

À la fin du contrat de location, le bailleur pourra demander à l'Ordre d'enlever, aux frais de celui-ci, les modifications faites aux locaux. Au 31 mars 2017, aucune obligation liée à la mise hors service n'a été comptabilisée.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (SUITE)

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

9. RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

L'Ordre est exposé aux risques suivants, qui découlent des instruments financiers auxquels il est partie :

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque que l'Ordre subisse une perte financière en raison du manquement d'un débiteur à ses obligations. L'Ordre est exposé à ce risque au regard des actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'Ordre a modifié son exposition au risque de crédit par rapport à l'exercice précédent du fait de l'augmentation des dépôts à terme et de la diminution de la subvention à recevoir.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments financiers qui portent intérêt à taux fixe présentent ainsi un risque de juste valeur. Au cours de l'exercice, l'exposition de la société au risque de taux d'intérêt a augmenté du fait de l'augmentation des dépôts à terme.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que l'Ordre éprouve des difficultés à honorer les engagements liés à ses passifs financiers. L'Ordre est exposé à ce risque au regard des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. Au cours de l'exercice, l'exposition de l'Ordre au risque de liquidité n'a pas été modifiée de façon importante.

10. GARANTIES

Le paiement des cartes de crédit détenues par l'Ordre est garanti par une hypothèque de 23 000 \$ sur un dépôt à terme d'une valeur comptable de 20 000 \$.

Le paiement du loyer des locaux est garanti par une hypothèque de 65 000 \$ sur les biens meubles de l'Ordre (*note 8*).

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'état des résultats de l'exercice précédent ont fait l'objet d'un nouveau classement afin d'être conformes à la présentation de l'état des résultats de l'exercice courant.

RELEVÉS**DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017**

	▶ 2017 (365 jours)	▶ 2016 (254 jours)
A - COTISATIONS		
Produits		
Cotisations régulières	537 708	343 399
Office des professions	24 025	21 641
Assurance responsabilité professionnelle	16 925	14 275
	578 658	379 315
Remises		
Office des professions	24 354	21 678
Assurance responsabilité professionnelle	15 867	13 008
Conseil interprofessionnel du Québec	8 269	5 061
	48 490	39 747
	530 168	339 568
B - ADMINISTRATION		
Loyer	52 439	29 076
Assurances	1 856	1 145
Télécommunications	8 485	6 604
Adhésions et abonnements	-	425
Frais de formation	3 968	3 638
Frais de bureau	29 233	35 113
Frais de représentation	2 439	5 827
Frais de déplacement	3 919	6 247
Honoraires professionnels (nets d'une subvention de 186 962 \$; néant en 2016)	30 089	8 379
Amortissement des immobilisations corporelles	7 492	4 088
Amortissement de l'actif incorporel	4 094	2 047
Frais bancaires	13 315	21 691
	157 329 \$	124 280 \$

RELEVÉS (SUITE)**DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017**

	▶ 2017 (365 jours)	▶ 2016 (254 jours)
C - PROMOTION ET COMMUNICATION		
Salaires et charges sociales	39 288	-
Publicité et commandites	1 815	5 798
Matériel promotionnel	2 830	2 621
Frais de représentation	2 858	3 050
Firme de communication et site Internet	6 200	31 656
	52 991 \$	43 125 \$
D - GOUVERNANCE		
Jetons de présence et charges sociales (nets d'une subvention de 800 \$; néant en 2016)	6 150	5 176
Frais de déplacement	18 393	12 400
Assemblée générale	6 158	-
Honoraires professionnels	6 888	-
	37 589 \$	17 576 \$
E - BUREAU DU SYNDIC		
Salaires et charges sociales	14 005	8 237
Honoraires	3 505	2 064
	17 510 \$	10 301 \$

